

QUÉBEC  
MRC DE DEUX-MONTAGNES  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le jeudi 7 mars 2024 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.*

*Sont présents :*

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

*Est absent :* *M. Francis Limoges, conseiller*

*Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.*

*Sont aussi présents :*

- Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
- Monsieur Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint*

*SUR CE :*

#### *ORDRE DU JOUR - ADOPTION*

---

*Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :*

- 1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;*
- 2. Agrandissement et réaménagement du Centre communautaire – SP-2024-002 - Adjudication*
- 3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 712 décrétant une dépense et un emprunt de 9 900 000 \$ pour l'agrandissement et la réorganisation du Centre communautaire (Centre de rassemblement mesures d'urgences) ;*
- 4. Période d'intervention ;*
- 5. Levée de la séance.*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

**ADOPTÉE**

*Le 7 mars 2024*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO nommé Agrandissement et réaménagement du Centre communautaire - SP-2024-002- ;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions, à savoir celles des entreprises Construction Blenda Inc., MEDIA Construction, Groupe Piché Construction Inc., Construction Genfor Ltée et Construction Sélection S.R.J. Inc. dont les prix sont les suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission incluant les taxes</b>
Groupe Piché Construction Inc.	8 551 448,21 \$
MEDIA Construction	9 656 750,25 \$
Construction Blenda Inc.	10 595 000,00 \$
Construction Sélection S.R.J. Inc.	11 765 784,18 \$
Construction Genfor Ltée	11 809 082,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par la firme d'architectes Rossmann Architecture Inc et la recommandation de monsieur Marylin Gandonou, directeur des Services techniques et de l'ingénierie d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Groupe Piché Construction Inc.» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-002 pour agrandissement et réaménagement du centre communautaire à la compagnie «Groupe Piché Construction Inc.» pour un montant de 8 551 448,21 \$ incluant les taxes.

Le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 712 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE  
RÈGLEMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 712  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
9 900 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA  
RÉORGANISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
(CENTRE DE RASSEMBLEMENT MESURES  
D'URGENCE)

la conseillère Line Surprenant donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil elle présentera, ou fera présenter le règlement d'emprunt 712 décrétant une dépense et un emprunt de 9 900 000 \$ pour l'agrandissement et la réorganisation du centre communautaire (centre de rassemblement mesures d'urgence) et dépose en ce sens, le projet de règlement.

*PÉRIODE D'INTERVENTION*

---

*Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.*

2024-03-049

*LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot  
et résolu unanimement*

*De lever la séance à 17 h 05.*

*ADOPTÉE*

---

*MAIRE*

---

*GREFFIER*